



UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

REVUE DE PRESSE

Éducation
Enseignement
Supérieur

RP
10 au 14
Novembre
2025

CAMES : Dakar accueille le 22e concours d'agrégation de sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion



DIRCOM/UCAD CAMES : l'UCAD abrite le 22ème concours d'Agrégation SIPEG

Le 22e concours d'agrégation de sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) se tient à l'université Cheikh-Anta-Diop de Dakar, a-t-on appris, lundi, du ministre sénégalais de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Daouda Ngom. Depuis vingt-cinq ans, ce concours ne s'était plus tenu dans la capitale sénégalaise.

Deux cent quinze candidats représentant 12 pays du CAMES ont pris part au concours, dont la première partie s'est déroulée du 18 au 28 octobre 2025. Les candidats ont planché sur la première épreuve, qui, exclusivement en ligne, a été dédiée aux titres et travaux, a expliqué le professeur Gérard Gresenguet, le président par intérim du comité consultatif général du CAMES.

Au terme de la première partie, 113 candidats ont été déclarés "sous-admissibles", avec un taux global de 52,56 %, a indiqué M. Gresenguet. Dix-sept de ces 113 candidats passent le concours d'agrégation de droit privé, 24 sont dans la section de droit public et cinq dans celle dédiée à l'histoire des institutions. Dix-neuf candidats sont à la recherche d'une agrégation de sciences de gestion. Trente-huit candidats sont dans la section sciences économiques, et 10 dans celle des sciences politiques.

Dix candidats viennent du Bénin, 19 du Burkina Faso, 32 du Cameroun, un du Congo, sept de la Côte d'Ivoire, trois de la Guinée, autant de candidats sont venus du Niger, six du Mali, 17 du Sénégal, quatre du Tchad et 11 du Togo. La suite du concours d'agrégation a démarré ce lundi. Elle prendra fin le 21 novembre 2025.

Le CAMES a constitué un jury de 37 membres pour "une évaluation objective, intègre, rigoureuse et éthique" des épreuves. "Le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, en confiant à l'État du Sénégal l'organisation de la 22e session du concours, honore notre pays et son écosystème d'enseignement supérieur", a dit Daouda Ngom lors d'une cérémonie officielle d'ouverture des prochains tours du concours.

"L'une des singularités de l'université sénégalaise réside dans sa généalogie africaine. De l'école africaine de médecine de Dakar en 1917 à l'université de Dakar en 1957, actuelle université de Cheikh-Anta-Diop de Dakar, en passant par l'Institut des hautes études de Dakar en 1950, l'Université sénégalaise [...] a toujours été contemporaine et africaine", a-t-il souligné. C'est à Dakar qu'une bonne partie de l'élite scientifique, intellectuelle et politique africaine postindépendance a fait ses humanités, a rappelé Daouda Ngom.

<https://aps.sn/cames-apres-un-quart-de-siecle-dakar-abrite-le-22eme-concours-dagregation-en-sciences-juridiques/>

NATIONALE

UCAD AGROPOLE : Passer de l'enseignement à la production de richesse



L'Université Cheikh Anta Diop a procédé hier mercredi 12 novembre 2025, à l'installation officielle du comité de pilotage (Copil) de UCAD AGROPOLE. UCAD AGROPOLE est une vision du Recteur qui a pour ambition de faire de l'UCAD une université qui crée de la richesse grâce à son expertise dans plusieurs domaines. Ainsi le Copil regroupe les différentes expertises de l'UCAD pouvant aider à mener à bien ce projet cher au Pr Alioune Badara Kandji. Pr Samba Ndao Sylla a été désigné coordonnateur par arrêté rectoral.

A travers UCAD AGROPOLE, l'UCAD vise un objectif double : impacter la communauté et créer de la richesse afin de générer des ressources additionnelles. En fait, explique le Recteur qui a présidé la cérémonie, l'UCAD vit essentiellement des ressources publiques, lesquelles sont insuffisantes pour couvrir les besoins. Il apparaît donc nécessaire de trouver un financement alternatif et en même d'évoluer en termes de positionnement. « Il faut passer le cap de temple du savoir pour prendre la dimension entrepreneuriale, une université qui produit de la richesse », explique le Recteur.

L'UCAD dispose déjà de 30 ha à Niakhene, un ha à Guédiawaye (IPS), d'un site à Khombole et bientôt 50 ha à Colobane, une localité située près de Touba. Avec ce projet, il y aura de l'agriculture, notamment la culture maraîchère et fruitière mais aussi la production de plantes médicinales et de semence. Sur ce dernier point, le Sénégal a engagé une politique d'auto-suffisance alimentaire et l'UCAD peut aider à l'atteinte de cet objectif grâce à son expertise.

Il est également prévu l'aviculture, l'aquaculture, l'apiculture... Beaucoup de métiers seront développés autour de ces spécialités. Au-delà de la production, l'UCAD s'intéresse à toute la chaîne de valeur. Par conséquent, il est aussi prévu de la transformation, de la commercialisation et même de la labellisation.

Le tout sera soutenu par des activités de formation, de recherche et de valorisation des résultats de la recherche. Les fermes serviront aussi de lieu d'incubation pour l'entrepreneuriat et l'innovation chez les étudiants.

Avec les vacances citoyennes depuis 2007 puis UCAD-Rurale, l'université dispose désormais d'une expérience éprouvée dans ce domaine. Aujourd'hui, il suffit de mettre en synergie les efforts et les expertises pour passer à l'échelle.

https://www.seneweb.com/fr/news/Education/ucad-agropole-passer-de-lenseignement-a-la-production-de-richesse_n_474238.html

Recherches : l'Anaq-Sup et l'IRD s'allient pour plus de qualité dans les travaux scientifiques



Dans le cadre du renforcement et de la promotion de la qualité dans la recherche, le secrétaire exécutif de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Anaq-Sup), Pr Massamba Diouf, a effectué une visite de travail à l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

« Cette rencontre, tenue avec le représentant résident de l'IRD au Sénégal, Pierre Morand, avait pour objectif de renforcer la collaboration entre les deux institutions, en particulier dans les domaines de la recherche, de la qualité et de l'accréditation des centres de recherche », renseigne un communiqué de l'Anaq-Sup envoyé au Soleil Digital.

A cette occasion rapporte la note, le Pr Massamba Diouf a salué le rôle historique et la contribution majeure de l'IRD au développement scientifique du Sénégal et de la sous-région. Il a aussi rappeler la mission de l'ANAQ-Sup dans la promotion d'une culture de qualité et de redevabilité dans la recherche et l'enseignement supérieur.

Sur ce, le Pr Diouf a exprimé la volonté de l'Anaq-Sup d'accompagner l'IRD dans la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité interne et dans le processus d'accréditation du centre de recherche de l'IRD. Ceci au même titre que d'autres institutions partenaires. « Le Secrétaire exécutif a également présenté les axes de la politique nationale d'assurance qualité, notamment en matière d'évaluation des établissements, d'accréditation des programmes et de reconnaissance institutionnelle », lit-on dans le document.

Il a insisté sur la nécessité pour les centres de recherche de s'aligner sur les standards internationaux de qualité, tout en valorisant les spécificités et priorités nationales en matière de recherche et d'innovation.

L'IRD s'engage pour l'innovation scientifique et la qualité

Pour sa part, le Représentant résident de l'IRD, Pierre Morand, a exprimé sa satisfaction pour cette démarche de collaboration. Il a présenté les orientations stratégiques de l'Institut, axées sur la production de connaissances scientifiques au service du développement durable et le renforcement des partenariats universitaires et institutionnels.

Il a rappelé les liens forts qui unissent l'IRD au Sénégal, notamment à travers ses partenariats avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), l'Université Gaston Berger (UGB), l'ISRA, l'Institut Pasteur et plusieurs autres structures nationales et régionales.

<https://lesoleil.sn/actualites/education/recherches-la-naq-sup-et-lird-sallient-pour-plus-de-qualite-dans-les-travaux-scientifiques/>

PortailBac, une nouvelle plateforme pour centraliser les inscriptions au baccalauréat et au Concours général lancée



L'Office du baccalauréat a officiellement lancé, mardi, une nouvelle plateforme dénommée PortailBac dont l'objectif est de centraliser la gestion des inscriptions au baccalauréat et du Concours général, les paiements numériques et afférents, ainsi que la réception et le suivi des dossiers de candidature.

“Face aux difficultés [liées à l'organisation du baccalauréat et du Concours général] et dans un esprit de modernisation, l'Office du baccalauréat a construit une innovation majeure, la plateforme numérique Portailbac”, a dit le directeur général de l'Enseignement supérieur, Abdoul Aziz Diouf, représentant le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Daouda Ngom, à cette cérémonie de lancement.

Selon M. Diouf, PortailBac permet de franchir “une étape décisive” dans la gestion des données et plus d'efficacité dans l'organisation des examens.

“PortailBac n'est pas seulement un outil technique, mais une passerelle qui fédère les acteurs du système éducatif autour d'une mission commune, modernisée, sécurisée pour fluidifier les procédures liées à l'organisation du baccalauréat et du Concours général”, a ajouté le représentant du ministre de l'Enseignement supérieur.

Cette réforme marque, selon lui, “une avancée majeure vers une gestion plus fiable, sécurisée et en temps réel des candidats et des opérations, tout en garantissant plus de rapidité et d'efficacité”.

Ambitionnant de devenir une administration numérique inclusive, transparente et innovante, l'Office du bac avait lancé en juin 2024 un vaste programme de numérisation, de dématérialisation des procédures et de digitalisation sécurisée des opérations liées à l'organisation du baccalauréat et du Concours général sénégalais, a rappelé Abdoul Aziz Diouf.

Le directeur général de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANS), Abdou Diouf, a indiqué que ce portail illustre parfaitement “la synergie entre innovation technologique, production statistique et qualité et bonne gouvernance”. “C'est une plateforme sécurisée, interopérable et [qui] constitue aussi un véritable système intégré de gestion, d'analyse et de diffusion des statistiques liées au baccalauréat”, a-t-il noté. Il a indiqué que la plateforme permet aussi de “rationaliser et de sécuriser la collecte des données de dizaines de milliers de candidats, tout en offrant une totale garantie de leur intégrité et leur confidentialité”.

<https://aps.sn/portailbac-une-nouvelle-plateforme-pour-centraliser-les-inscriptions-au-baccalaureat-et-au-concours-general-lancee/>



France : Les multinationales à l'assaut des universités

L'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) français a longtemps été présenté comme un modèle : un système profondément républicain, assurant l'égalité des chances pour toutes et tous. Et un enseignement indépendant, ne reposant sur aucun financement privé pouvant altérer la qualité de ses apprentissages. Mais derrière ce paravent se cache une réalité : le sous-financement structurel des universités et écoles françaises a conduit ces dernières à avoir recours à des financements privés de plus en plus massivement. Et, en conséquence, à perdre peu à peu leur indépendance. Pourtant, «le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique» stipule le code de l'Éducation.

Le projet Entreprises Illégitimes dans l'Enseignement Supérieur (EIES), fondé par un collectif d'étudiant·es et d'ancien·es élèves de grandes écoles – et soutenu par l'Observatoire des multinationales et Data for Good, entend cartographier l'ensemble des entreprises influençant les 30 principaux établissements d'enseignement supérieur français (Les Mines Paris, AgroParisTech, Centrale Lyon, Polytechnique, HEC, l'Université Paris Dauphine ou encore Sciences Po Paris, etc). Le constat est sans appel : l'ESR a perdu son indépendance et est massivement contrôlé par des entreprises et lobbies privés qui orientent l'enseignement.

Les entreprises qui financent les établissements d'enseignement supérieur le font de manière très opaque : 55% des contreparties financières ne sont pas divulguées par l'établissement, pour respecter le «secret des affaires» de ces entreprises. Un véritable scandale, puisque la majorité de ces établissements sont publics, et donc soumis à un devoir de transparence. Les chercheur·ses ont demandé à avoir accès à certains documents : accès refusé.

Le rapport dévoile qu'un petit nombre d'entreprises détient un quasi monopole sur les financements des ESR. Et celles-ci sont des entreprises criminelles : «Globalement, sur les 20 entreprises les plus présentes dans l'ESR, 5 produisent des armes [Thales, Safran, Dassault, Naval Groupe, Airbus], 2 du pétrole [TotalÉnergies, Vinci], 3 sont des banques françaises extrêmement polluantes [BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale], 7 sont dans l'industrie lourde [Safran, Thalès, Bouygues, Vinci, Saint-Gobain, Dassault, Airbus], et seulement 4 n'ont pas été condamnées par la justice ou impliquées dans des scandales sociaux ou environnementaux» expose le rapport.

<https://contre-attaque.net/2025/11/12/les-multinationales-a-lassaut-des-universites/>

INTERNATIONALE

Vietnam : Démêler les liens entre les instituts, les écoles et les entreprises



Dans un contexte où la science, la technologie et l'innovation deviennent le principal moteur du développement, le lien entre les instituts de recherche, les universités et les entreprises n'est pas seulement une nécessité, mais aussi une exigence urgente. Cependant, dans la pratique, cette connexion se heurte encore à de nombreuses difficultés en termes de mécanisme, de confiance et d'organisation, qui doivent être résolues rapidement.

La société par actions pharmaceutique Thai Minh est un exemple d'entreprise étroitement liée aux résultats de la recherche nationale. Récemment, nombre de ses produits, issus de travaux et d'inventions de l'Académie vietnamienne des sciences et technologies, ont consolidé leur position sur le marché. Cependant, selon M. Nguyen Quang Thai, président de Thai Minh Pharmaceutical Joint Stock Company, la commercialisation des produits de la recherche s'avère complexe en raison d'une structure de liaison incomplète. Plus précisément, le décalage entre les attentes des scientifiques et celles des entreprises est important. Nombre de scientifiques, convaincus de la valeur exceptionnelle de leurs travaux, fixent des prix élevés.

De leur côté, les entreprises, soucieuses d'optimiser leurs investissements, analysent attentivement les coûts, les profits et l'adéquation au marché. Un autre obstacle réside dans le manque de confiance mutuelle. Après le transfert de technologie, les scientifiques craignent que les entreprises ne respectent pas leurs engagements, que les produits ne soient pas vendus en quantités suffisantes, impactant ainsi les bénéfices. Les entreprises, quant à elles, redoutent le manque d'applicabilité et le risque élevé que représentent ces travaux.

La professeure agrégée Le Thi Nhi Cong, de l'Institut de biologie de l'Académie vietnamienne des sciences et technologies, a déclaré que les bons scientifiques ne manquent pas. Cependant, un fossé important persiste entre leurs compétences professionnelles et la commercialisation de leurs technologies. En effet, tous les scientifiques hésitent à sortir de leur zone de confort pour affronter le marché. Alors que les entreprises ont besoin de produits clairement définis et prêts à être commercialisés, les scientifiques s'inquiètent de la propriété intellectuelle, des risques juridiques et des procédures de transfert.

Mme Nguyen Dang Tuan Minh, de la société par actions KisStartup, a déclaré que de nombreux scientifiques et instituts de recherche privilégient encore la recherche académique, négligeant les besoins spécifiques des entreprises, notamment des PME et des TPE.

<https://www.vietnam.vn/fr/go-nut-that-ket-noi-vien-truong-doanh-nghiep>

L'annulation d'un colloque sur la Palestine au Collège de France suscite des remousplaques



L'annulation d'un colloque sur la Palestine par le prestigieux Collège de France a suscité des remous académiques et politiques lundi, France Universités exprimant son "incompréhension" et sa "vive inquiétude" face à une décision qui "porte atteinte à la liberté académique", selon elle.

France Universités "a découvert avec stupeur l'annulation du colloque scientifique +La Palestine et l'Europe: poids du passé et dynamiques contemporaines+", a souligné dans un communiqué cette association, qui regroupe les dirigeants d'universités.

Le Collège de France avait annulé dimanche ce colloque qui devait se tenir de jeudi à vendredi, co-organisé par l'historien Henry Laurens et le Centre arabe de recherches et d'études politiques de Paris (Carep Paris), "en réaction à la polémique entourant la tenue" de l'événement.

Le colloque avait été qualifié d'événement "propalestinien" par plusieurs personnalités. "Rien n'allait dans ce colloque", avait notamment réagi sur X Yonathan Arfi, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif). La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), avait, elle, dénoncé une "foire antisioniste", et évoqué le "dévoiement d'une institution prestigieuse".

L'association avait annoncé vendredi saisir le ministre de l'Enseignement supérieur, Philippe Baptiste. Ce dernier a qualifié dimanche sur X l'annulation de "responsable". "Défendre la liberté académique, c'est défendre un débat libre, respectueux et pluriel", a-t-il souligné.

Lundi, France Universités a exprimé son incompréhension et une vive inquiétude par rapport à cette décision". "Les universités doivent pouvoir continuer, à l'abri de toutes formes de pressions extérieures, à promouvoir des débats éclairés par des travaux de recherche scientifique".

Dans une lettre adressée à l'administrateur du Collège de France Thomas Römer, rendue publique lundi, le sociologue et démographie François Héran, professeur honoraire au Collège de France, a protesté contre cette décision. "Je découvre que, loin d'être l'apanage du wokisme, la cancel culture peut aussi inspirer l'administration du Collège", a-t-il ironisé.

Le principal syndicat de l'enseignement supérieur, le Snesup, a, lui, estimé dans un communiqué que ce colloque devait "impérativement se tenir". "Faisant l'objet de pressions pour obtenir son annulation, le ministre de l'Enseignement supérieur (...) a choisi de céder", a-t-il déploré.

<https://information.tv5monde.com/culture/lannulation-dun-colloque-sur-la-palestine-au-college-de-france-suscite-des-remous-2797716>

Maroc : l'université du futur se dessine



À Laâyoune, le ministère de l'Enseignement supérieur et les universités publiques ont officialisé les nouveaux contrats de développement 2025-2027. Ce dispositif marque une transition vers une gouvernance plus autonome et orientée vers l'excellence, l'employabilité et l'ancrage territorial.

La cérémonie, présidée par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Azeddine El Midaoui, a rassemblé vendredi à Laâyoune les présidents des universités publiques, les présidents d'établissements universitaires et les directeurs de l'administration centrale.

Elle marque l'entrée en vigueur d'un mécanisme contractuel renouvelé, destiné à définir clairement les obligations réciproques entre l'État et les universités, et à consolider l'autonomie des établissements dans un cadre de responsabilité partagée. L'ambition est de bâtir une université du futur, davantage connectée aux dynamiques économiques, sociales et territoriales du pays.

Les contrats signés pour la période 2025-2027 ont pour objectif d'instaurer un «cadre contractuel clair et structuré entre le ministère et les universités», selon le ministre. Ce dispositif s'inscrit dans le principe de déconcentration administrative et vise à garantir une gestion plus efficiente des établissements universitaires, tout en les intégrant étroitement à leur environnement territorial. La formule retenue repose sur l'établissement d'engagements réciproques, de cibles et d'indicateurs de performance entre les parties.

Parmi les axes privilégiés figurent l'amélioration de la qualité de la formation, la promotion de la recherche scientifique, l'innovation et le renforcement de l'employabilité des diplômés. Les universités s'engagent également à s'ouvrir davantage à leur environnement économique et social, à évoluer vers des partenariats avec le secteur privé et à mobiliser leurs ressources territoriales pour contribuer au développement régional.

Par exemple, l'Université Cadi Ayyad (UCA) a annoncé, dans le cadre de son contrat 2025-2027, son engagement à renforcer son excellence académique et scientifique tout en s'inscrivant dans la vision royale du développement national. Cette initiative ne surgit pas isolément. Elle s'intègre dans la mise en œuvre de la Loi cadre n°51.17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, dans le sillage des engagements du programme gouvernemental 2021-2026 et du plan d'action ministériel 2024-2026. Elle répond aussi aux Hautes Orientations Royales visant la réforme du système de l'enseignement supérieur, l'instauration d'une culture axée sur les résultats et la consécration de principes de bonne gouvernance dans l'université publique.

<https://leseco.ma/maroc/enseignement-superieur-universite-du-futur-se-dessine.html>